



Annexe aux comptes 2019 (01.04.2019-31.12.2019)

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art 957 à 963 b en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

Structure juridique et but de l'Eglise Protestante de Genève (EPG)

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une constitution et des règlements (dernière version du 3 octobre 2012, révisions partielles en 2018 et 2019 : <https://epg.ch/revision-partielle-de-constitution-reglements-juin-2019/>). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. » (cf article 3 Constitution EPG).

L'organisation en bref

Association	Eglise protestante de Genève
Rue :	Rue Gourgaz 24, Case postale 73, 1211 Genève 8
Téléphone	+41 22 552 42 10
Email	info.epg@protestant.ch
Internet	www.epg.ch
Année de fondation	1536 (Adoption de la Réforme à Genève, le 21 mai 1536)
Nombre de collaborateurs	67 équivalents plein temps, ainsi qu'environ 500 bénévoles
Président	Emmanuel Fuchs (démission le 10.6.2020) Georges Bolay (élection le 25.6.2020 jusqu'en juin 2021)
Membres du Conseil du Consistoire	Charles de Carlini, vice-président (démission le 10.6.2020) Blaise Menu, modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres Rémy Aeberhard, trésorier (démission le 30.6.2020) Alain de Felice, trésorier (démission le 10.6.2020) Joëlle Walther Chris Cook David Brechet Joséphine Sanvee (démission le 10.6.2020)
Direction	Valérie Chausse, codirectrice, responsable finances, immobilier et informatique Alexandra Deruaz, codirectrice, responsable communication et recherche de fonds Michel Chatelain, codirecteur, responsable chancellerie et ressources humaines jusqu'au 30.06.2019. La responsabilité de direction de la chancellerie a été exercée par le



	<p>Conseil du Consistoire/Mme Joëlle Walther et M. Alain de Felice du 11.07.2019 au 30.06.2020.</p> <p>La responsabilité de direction des ressources humaines a été exercée par un groupe constitué de M. Charles De Carlini/Conseil du Consistoire, Mmes Alexandra Deruaz et Laurence Mottier/Formation & RH du 11.07.2019 au 30.04.2020.</p>
Champs d'action/ prestations fournies	<p>Durant l'exercice 2019 l'EPG a été présente et disponible pour la population à Genève et ailleurs à travers ses activités culturelles, culturelles et ses œuvres d'entraide :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cultes et prières, méditations et études bibliques (paroisses) ;- Musique, culture dans les espaces dédiés à Genève ;- Accompagnement des familles (enfants, adolescents et couples), des personnes handicapées, sourdes et malentendantes, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTI ;- Actes pastoraux (baptême, confirmation, mariage, service funèbre) ;- Catéchisme, formation, spectacles pour enfants, jeux bibliques ;- Personnes en recherche de sens (entretiens, formations, ateliers) ;- Formation universitaire et autres (Faculté de théologie de l'Université de Genève, Atelier œcuménique de théologie - AOT) ;- Aide humanitaire – Œuvres d'entraide protestante (CSP, EPER, PPP) ;- Aide aux plus démunis – Dispositif de nuit (nuitées dans les temples) ;- Accompagnement dans les aumôneries : EMS, hôpitaux universitaires, prisons ;- Présence diaconale auprès des plus fragiles ;- Préservation du patrimoine immobilier historique (temples et presbytères).
Liens avec les organisations liées	<p>L'Eglise protestante de Genève est en lien étroit avec les 31 paroisses protestantes réparties en 7 régions. Les paroisses sont des entités juridiquement indépendantes en forte interaction avec l'Eglise protestante. Les pasteurs et diacres qui travaillent dans les paroisses sont rémunérés par l'Eglise protestante.</p> <p>L'Eglise protestante a par ailleurs des liens institutionnels avec de nombreuses organisations religieuses genevoises, suisses et internationales, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)- La Conférence des Eglises romandes (CER)- La Faculté autonome de théologie à Genève- Le Conseil œcuménique des Eglises- Témoigner ensemble à Genève



Introduction

Afin de simplifier sa comptabilité, l'Eglise protestante de Genève a décidé en 2019 de revenir à une comptabilisation en année calendaire après 25 ans de boucllement au 31 mars, soit depuis l'année 1993 qui avait connu un exercice comptable de 15 mois suite à d'importantes difficultés financières. Ce changement a l'avantage de concilier de nombreuses échéances (perception de l'impôt ecclésiastique reversé par l'administration fiscale cantonale/AFC, établissement des décomptes TVA, gestion des assurances sociales, impôt à la source, déclaration fiscale et boucllement des régies pour les biens de rendement *hors Mission*, les relevés fiscaux bancaires...) et d'éviter de fastidieuses réconciliations. Il s'inscrit également au lendemain du dernier volet d'assainissement de la Caisse de Pension et d'un exercice faisant état d'une amélioration du ratio de fonds propres au bilan (<https://epg.ch/exercice-comptable-exceptionnel/>).

Le présent boucllement **2019 (9M)** est établi du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019.

La comparaison avec le dernier exercice (2018-2019) porte sur 12 mois alors que la comparaison avec le budget (2019-2020) porte sur un prorata de 9 mois (Budget 9M).

Le budget n'est jamais audité.

Exception pour l'immobilier de rendement : les amortissements, les revenus et les charges portent sur une année calendaire puisque cette même comptabilisation calendaire était auparavant déjà décalée et inscrite au 31 mars de l'année suivante.

Présentation du compte d'exploitation

Certifiés RPC21, les comptes de l'EPG ne nécessitent pas pour autant une présentation par fonction pour être audités. Dès lors, les états financiers de l'EPG présentent des comptes **par nature**.

Le compte de résultat **par nature** fait état d'une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC21. Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. A noter :

- Le résultat net de mission **avant *hors Mission et extraordinaires*** qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission,
- Le résultat net **avant *Extraordinaires*** reflétant la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement,
- Le résultat **avant *Variation des fonds***, soit les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires,
- Et le résultat **final**, soit le *Résultat de l'exercice* après les opérations sur fonds.

Nombre d'employés

Evolution du nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) :

Nombre d'employés	31.12.2019	31.03.2019	Différence
Ministres, Diacres et stagiaires	49,93	50,65	-0,72
Laïcs et administratifs	17,53	18,56	-1,03
Total	67,46	69,21	-1,75



Les chargés de ministère sont inclus dans la comptabilisation *Ministres, Diares et stagiaires*.

Ces chiffres incluent les collaborateurs qui sont refacturés à d'autres organismes : 1.75 EPT pour les *Ministres, Diares et stagiaires*

Ces chiffres n'incluent pas les retraités qui font des dépannages, les artistes et musiciens payés à la prestation. Les retraités au 31.12.2019 correspondaient à 0.75 EPT, 1.51 EPT au 31.03.2019.

Le total d'EPT de 67,46 comprend les 4 stagiaires engagés au 1^{er} mars 2019 dont le financement est pris en charge par le fonds dédié.

Salaires

Evolution des traitements (y compris charges sociales) :

Traitements en Frs	31.12.2019	Budget (9M)	Différence	en%
Salaires	5 294 426	5 562 428	-268 002	-4,82%
Charges sociales	1 178 449	1 195 219	-16 770	-1,40%
Total employés EPG	6 472 875	6 757 647	-284 772	-4,21%
Prestation de tiers / temporaires	91 188	133 435	-42 247	-31,66%
Autres charges de personnel	84 587	97 179	-12 592	-12,96%
Total charges de personnel	6 648 650	6 988 261	-339 611	-4,86%
Traitements en fiduciaire	833 593	795 169	38 424	4,83%
Total incl. trait. en fiduciaire	7 482 243	7 783 430	-301 187	-3,87%

A noter que les comptes montrent les salaires administrés à titres fiduciaires pour les divers lieux d'Eglises, en ligne avec les normes comptables.

Les traitements 2019 (9M) incluent également des salaires refacturés pour un montant de 87'407 Frs, 125'794 Frs en 2018-19.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés de manière conservatrice.

- 1) Les revenus des dons sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être comptabilisé également sous engagement écrit.
- 2) Les legs sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.
- 3) Les revenus de ventes immobilières sont comptabilisés au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.



Legs

Les revenus de legs sont comptabilisés dans les revenus de Mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides comme par exemple le legs d'une maison. Les legs de grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en *Extraordinaire*.

En 2019 (9M), le montant des legs extraordinaires (154'560 Frs) est proportionnel à celui de 2018-19 sur une année (200'315 Frs) et représente également un seul legs.

Principes d'amortissement

Mobilier

1 an : Logiciels.

2 ans : Imprimantes, matériel.

3 ans : Ordinateurs de bureau, mobilier.

5 ans : Serveurs, équivalant à la durée du contrat de maintenance.

Immobilier

5 ans : Entretien parquet, appareils ménagers.

10 ans : Peinture, restauration de l'enduit des murs, installations électriques, installations sanitaires, travaux énergétiques.

15 ans : Remplacement des fenêtres, réfection des façades, réfection de la toiture, mobilier de cuisine.

20 ans : Isolation, travaux de canalisation, remplacement de la chaudière, remplacement du brûleur, revêtement, carrelage.

25 ans : Grands travaux.

Concernant les travaux de rénovation importants, augmentant de manière sensible la valeur du bien, les dépenses pour développer un projet immobilier jusqu'à son autorisation en force sont passées de manière prudente en charges dites de développement. En revanche, les coûts de construction sont comptabilisés comme « travaux en cours » dans l'actif du bilan. A la fin des travaux, la partie des travaux relative à l'entretien courant est passée en charges courantes (impacte le compte de résultat l'année où le projet est terminé) et l'autre partie est activée en augmentation de la valeur de l'immeuble, pour être amortie ensuite à raison de 1.5% par an, dès l'année suivante.

Au 31.12.2019, les « travaux en cours » activés concernent la Grange de Jussy, amortis à raison de 1,5% par année. Cette grange a été entièrement rénovée pour 773'026.51 Frs et louée au 1^{er} octobre 2019.



Evolution des amortissements

Amortissements en Frs	2019	2018-19	Différence	en%
Valeurs mobilières-titres	24 999	25 000	1	0,00%
Immobilier de Mission	59 982	65 093	-5 111	-7,85%
Immobilier de rendement	183 013	123 383	59 630	48,33%
Informatique	3 747	5 353	-1 606	-30,00%
Total	271 741	218 829	52 914	24,18%

Les amortissements portent sur une année calendaire (2019) puisque les montants inscrits sur l'exercice 2018-2019 portent également sur l'année calendaire 2018 (cf p.3, Introduction, §3).

Revenus sur Fonds inaliénables et affectés

Chaque année, l'EPG rétribue les Fonds qui proviennent de revenus issus de successions. Sur la base des résultats sur titres de 2019 (9M), il a été décidé d'allouer un intérêt de 1% sur ces fonds, comme lors du précédent exercice 2018-2019.

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC, l'EPG publie un tableau montrant l'ensemble des divers Fonds et leur fluctuation de valeur pendant l'exercice. Voir le tableau des Fonds.

Evaluation des titres

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.12.2019.

Les prises de valeur en capital des fonds spécifiques (portefeuilles dédiés) sont comptabilisées dans un fonds joint de « variation ».

Pour les fonds non couverts par des portefeuilles spécifiques, les prises de valeur en capital sont comptabilisées dans un fonds « Risque de fluctuation de cours » afin de compenser les éventuelles pertes par une dissolution de ce fonds. Ce fonds couvre les risques de deux portefeuilles de titres représentant les équivalents « actif ».

Pendant l'exercice 2019 (9M), les titres ont globalement gagné 1'058'721 Frs de valeur, gain compensé par une attribution aux fonds spéciaux (variation). En 2018-19, le gain sur titres s'élevait à 1'782'996 Frs (12M), également compensé par une attribution aux fonds spéciaux (variation).

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change suivants :

1	EUR	=>	1.087
1	USD	=>	0.968374
1	GBP	=>	1.282822
1	JPY	=>	0.00891

Les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine) sont comptabilisés à leur valeur fiscale.



Immobilier de Mission

L'immobilier de Mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de Mission comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907, et d'autres biens non soumis.

Immobilier de rendement

Comme vu précédemment (cf p.3, Introduction, §3), l'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période correspondant à l'année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12.

Les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG sont eux comptabilisés sur la période comptable.

L'immobilier de rendement constitue un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre de son plan de redressement. Le compte de fonctionnement de l'immobilier de rendement est illustré par un tableau faisant état de l'évolution des états locatifs, des charges (courantes, d'entretien et financières), du résultat opérationnel et du résultat net incluant les frais de développement.

Le résultat net (marge nette après attribution à des legs affectés) de l'immobilier de rendement évolue favorablement et croît progressivement depuis 6 ans.

L'évolution de 2018-19 à 2019, est peu marquée malgré la forte augmentation des revenus bruts de 17% (337'672 Frs) due essentiellement à la mise en location du 1^{er} étage de la maison Malet et à la pleine comptabilisation du presbytère de Vandoeuvres (6 mois en 2018). En effet, les charges courantes de régie augmentent (36'129 Frs) de 11% avec l'augmentation de l'état locatif, étant rappelé que le dernier exercice faisait état d'une extourne de provisions de 20'000 Frs (chauffage à Cartigny et entretien à Satigny). Les charges d'entretien (payées par les régies ou l'EPG) doublent (181'354 frs) avec l'augmentation des locations et surtout la remise en état de biens après changement de locataires (appartements Mallet et au Petit-Saconnex, villa de Miremont, presbytère de Céligny) et plusieurs mises aux normes ou entretien extérieur.

Les amortissements augmentent avec l'activation des travaux de la maison Mallet en 2018-2019 et avec la nouvelle activation des travaux de la grange de Jussy.

Les frais d'étude (architectes et conseils juridiques) augmentent fortement en 2019 avec le développement des promotions de Thônex-Mapraz (construction de 4 villas) et Cartigny (16 logements), le développement du DDP du Petit-Lancy et la construction d'un immeuble aux Eaux-Vives.

Certains biens immobiliers de rendement sont classés, tombent sous la loi d'avant 1907, alors que d'autres subissent moins de contraintes.

Une dotation de 100'000 Frs est attribuée au fonds de rénovation pour l'immobilier de rendement.



Caisse de prévoyance

Rappel : La CPEAPG est passé d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations au 1^{er} juillet 2013 à fins d'assainissement. L'EPG s'est alors engagée à recapitaliser la caisse, qui souffrait d'un grave déficit de couverture, dans un délai de 5 ans. Dans le cadre de cet assainissement, l'EPG s'est également engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans à cette date, au travers d'un plan d'accompagnement visant à réduire la perte de rentes de ces employés.

Au 1^{er} juillet 2018, la dernière étape a été franchie et la Caisse de pension splittée avec un transfert des avoirs de prévoyance professionnelle des employés actifs auprès de la CIEPP ; la Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) conservant la part des rentiers et la gestion y relative.

L'assainissement complet de la CPEAPG a été effectué sur le dernier exercice et l'investissement des fonds de la garantie en faveur de la CPEAPG en portefeuille a débuté en été 2019.

Au 31.12.2019, aucun appel à la garantie n'a été requis pour le 30.06.2020.

Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

Provisions en Frs	31.12.2019	31.03.2019	Différence	en%
Total à court terme	439 951	523 860	-83 910	-16%
Restructuration caisse de retraite	1 997 402	1 997 402	0	0%
Total Provisions à long terme	1 997 402	1 997 402	0	0%

La dissolution partielle des provisions à court terme résulte de plusieurs dissolutions mineures.

La provision *Restructuration caisse de retraite* reste inchangée et couvre uniquement les risques liés à la garantie signée par l'EPG.

Comptes extraordinaires

Le total des produits exceptionnels s'élève au 31.12.2019 à 2'501'621 Frs (constitué principalement pour 1'200'000 Frs de subvention pour les aumôneries d'une généreuse fondation, d'un don exceptionnel de 500'000 Frs et du résultat de la vente d'un appartement au Petit-Saconnex pour 397'590 Frs) contre des charges exceptionnelles de 1'156'600 Frs (dont 1'150'000 Frs de versement exceptionnel dans le cadre d'un projet immobilier au Petit-Lancy).

En comparaison, les comptes exceptionnels au 31.03.2019 concernait essentiellement l'assainissement de la Caisse de Pension avec un total de produits exceptionnels de 12'058'844 Frs (vente du presbytère de Genthod pour 6'616'983 Frs et dissolution de provisions exceptionnelles à hauteur de 5'082'256) contre des charges exceptionnelles de 4'392'120 Frs (charges pour 3'594'717 Frs et provisions pour 797'402 Frs).



Nantissement

Deux portefeuilles de titres d'une valeur de 3'926'440 Frs sont nantis au 31.12.2019 pour bénéficier d'une ligne de crédit temporaire si nécessaire.

La valeur de ces portefeuilles nantis au 31.03.2019 était de 3'983'630 Frs.

Terre Nouvelle

La comptabilité de Terre Nouvelle a été intégrée dans les comptes de l'EPG pour la première fois en 2016-17. Il s'agit d'une activité fiduciaire faite pour le compte d'organisations d'entraides telles que Pain pour le Prochain, EPER, DM, etc. Les montants reçus sont redistribués le mois suivant.

En 2019 (9M), le montant redistribué est de 156'878 Frs. En 2018-19, ce montant sur 12 mois était de 194'764 Frs.

Créances

Au 31.12.2019, le total net des créances s'élève à 785'889 Frs (857'981 Frs de créances ouvertes contre 72'092 Frs d'acomptes versés).

Au 31.03.2019, le total net des créances s'élevait à 530'879 Frs (851'374 Frs de créances ouvertes contre 320'495 Frs d'acomptes versés).

Le risque de crédit s'élève au 31.12.2019 à 37'839 Frs et s'élevait à 33'839 Frs au 31.03.2019.

Capital

La comptabilisation du résultat de l'exercice 2018-19 (reposant en grande partie sur une dissolution exceptionnelle de provisions et un bénéfice exceptionnel sur aliénation d'actif immobilisé) au capital libre de l'EPG au 31.12.2019, permet de reconstituer les fonds propres, les recapitalisant à hauteur de 12,7%, et d'assainir ainsi le bilan.

La comptabilisation du résultat de l'exercice 2019 (9M) au capital libre de l'EPG n'aura que peu d'impact pour le prochain exercice.

Activités hors bilan

Comptes retraités

Il restait encore deux comptes en déshérence au bénéfice de deux retraités dont le montant total était de 14'447 Frs; la trace des bénéficiaires n'ayant pas été retrouvée, ces comptes ont été clôturés et versés en trésorerie.

Les événements post-clôture:

L'épidémie de coronavirus (COVID-19) aura un impact sur tous les secteurs économiques dans les pays directement touchés par le virus et dans le monde. En effet, les mesures de santé publique visant à limiter la propagation du virus, y compris les fermetures de bureaux, les suspensions de transport, les restrictions de mouvement et les quarantaines, continueront de perturber les opérations commerciales mondiales et les événements pour une période indéterminée en 2020. Jusqu'à présent, en raison de l'incertitude de l'évolution du virus, l'impact financier global est difficile à mesurer.



Au niveau de l'activité de l'EPG, la crise du Covid-19 a provoqué un retard dans l'établissement des comptes (télétravail, impossibilité de se réunir physiquement, documents de clôture indisponibles, ...). Il semblerait néanmoins qu'il n'y a pas de risque important de continuité d'exploitation pour l'avenir.

La démission de la responsable de la comptabilité pour fin mai 2020 a rajouté une difficulté au contexte sanitaire mais son remplacement rapide (au 1^{er} mai 2020) a cependant permis d'assurer une continuité.